

**Procès-Verbal du Conseil Municipal de la Commune de Bénagues
du 13 septembre 2022**

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 3 mai 2022.

- 1 – Délibération heures complémentaires
- 2 – Délibération mise à disposition salle socio-culturelle
- 3 – Questions diverses

L'an deux mille vingt-deux, le 13 septembre 2022, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Josiane BERGÉ

Date de la convocation : 06/09/2022

MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Membres	Présents	Procurations	Absents
ABÉNIA Loïc		Da Furriela	
BAUZOU Christophe	x		
BERGÉ Josiane (Maire)	x		
BIELLE Simone	x		
DA FURRIELA Thierry (2 ^{ème} adjoint)	x		
ESTEBE Sandrine	x		
FABRY Stéphane	x		
FERREIRA Franquelim Da Conceicao			x
FERRIES Laurie		Hilaire	
GARCIA Serge		Bergé	
HILAIRE Olivier (1 ^{er} adjoint)	x		
MARSEILLE Laurent	x		
PINATON Aubry	x		
REIS Mickaële	x		

Secrétaire de séance : Mme Bielle Simone

Madame BERGÉ ouvre la séance, donne lecture des procurations et désigne en tant que secrétaire de séance, Mme Bielle Simone

Madame le Maire demande d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 3 mai 2022.

Madame BERGÉ : « Avez-vous des remarques ? Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité »

Madame le Maire remercie Mr ROCHET président de la CCPAP ainsi que le lieutenant M.SPÉCIA chef du centre de secours de Pamiers pour leur présence.

1 - Délibération instituant la majoration des heures complémentaires.

L'employé technique est en accident de travail depuis le 23 juin 2022 et en mi-temps thérapeutique depuis le 20 août 2022. Il sera en congés du 12 septembre au 7 octobre 2022. Nous avons fait faire des travaux de débroussaillage au SIVOM sur le mois d'août. La facture nous sera expédiée début 2023. Mme Rouby Alexandrine qui effectue 5h par semaine sur la commune peut effectuer 3h complémentaires le mercredi matin pour effectuer des travaux. De ce fait, la commune doit délibérer sur la majoration des heures complémentaires.

Le Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité	<i>N° d'ordre 2022-022</i>
--	----------------------------

2 - Délibération mise à disposition de la salle socio-culturelle. Annule et remplace la délibération N° 2022-001.

La dernière délibération concernant la salle socio-culturelle prévoit une location à 50 par semaine. Mais il faudrait différencier les locations 1 fois par semaine et 2 fois par semaine.

Madame le Maire demande de délibérer sur le montant supplémentaire.

Après discussion le conseil propose

Utilisation 1 fois par semaine : 50 € par mois

Séance supplémentaire par semaine : 30€ par mois et par séance.

Le Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité	<i>N° d'ordre 2022-023</i>
--	----------------------------

3 - Questions diverses

- Un nouveau projet concernant les HLM va être présenté au conseil municipal dans les prochaines semaines.
- Mme le Maire demande au conseil de réfléchir sur le devenir du logement communal. La commune a des emprunts et ne perçoit pas la totalité des loyers.
Le Conseil Municipal propose d'enclencher une procédure. M. Rochet explique qu'une collectivité a très peu de chance d'avoir gain de cause. La collaboratrice de Mr Rochet, Audrey Leclercq va se rapprocher des services sociaux du département afin d'avoir une aide et des conseils.
- Suite à une doléance concernant des branches d'arbres qui jouxtent une propriété, la commune a demandé un devis pour faire élaguer les arbres. Ce devis s'élève à 780€. Le conseil donne son accord pour signer le devis.
- Suite à la sécheresse et à la résilience climatique, après échange avec le conseil, il est décidé de planter moins de fleurs qui demandent un arrosage régulier et de préférer mettre des galets autour des arbres, la commune étant le lit de l'Ariège. Le Conseil Municipal décide de venir un week-end pour effectuer les travaux. M. Da Furriela prête un camion benne pour le transport.
- Il y a des dépôts d'ordure au fond de la Grand-Place. L'employé communal étant en congés, elle demande à un conseiller s'il peut descendre la caméra pour pouvoir visionner les photos. M. Pinaton se propose.
- Les travaux de rénovation des façades de l'école se feront en octobre. Mme le Maire remercie M. Rochet pour les fonds de concours qui ont permis de réaliser ces projets.
- La commune a fait des demandes de devis pour différents travaux de voirie.

Mme le Maire donne la parole à Mr Spécia puis à M. Rochet.

M. Spécia : remerciements pour l'accueil lors de ce conseil.

Retour au centre de secours de Pamiers afin de dynamiser ce centre. Il est aussi au centre de secours de Lézat suite au départ du chef de centre pour faire la transition. Il y a un manque d'effectif dans la journée de sapeurs-pompiers car les entreprises rechignent à laisser partir les employés de leur poste. L'activité revient à la normale à partir de 17H.

Le centre compte 16 jeunes sapeurs-pompiers (à partir de 13ans).

Il rappelle que le contrôle des bouches incendie est obligatoire tous les 2 ans, et que la CCPAP prête du matériel.

Il remercie la commune pour la subvention allouée au SDIS ainsi que la convention pour effectuer des exercices sur la commune.

M. Rochet : remerciements pour l'accueil lors de ce conseil.

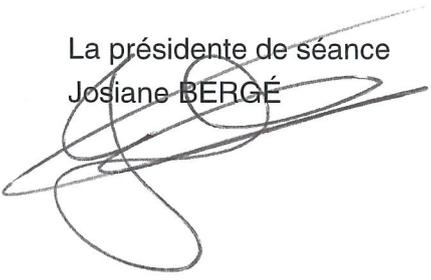
La communauté de communes CCPAP (Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées), regroupe 35 communes soit environ 45 000 habitants.

La CCPAP compte 250 agents. Le plus gros effectif, soit environ 110 agents, est affecté à la petite enfance.

- ✓ Conseil auprès des communes.
- ✓ Compétence voirie
- ✓ Entretien des chemins de randonnée soit 250km. L'entretien est effectué par les agents de la CCPAP.
- ✓ Fonds de concours. Une enveloppe de 200 000 € est allouée. Les subventions sont plafonnées et accordées en fonction de critères précis. 1 projet par commune et par an.
- ✓ Compétence déchets déléguée au SMECTOM. Le ramassage des déchets pour Saverdun et Mazères est effectué par les agents de la CCPAP. Il faut absolument réduire les déchets car la décharge de Berbiac à Manses arrive à saturation. 42 000 tonnes sont enfouies tous les ans.
- ✓ Permis de louer : c'est une autorisation aux propriétaires bailleurs de louer leurs biens pour lutter contre l'habitat indigne (électricité, ventilation, humidité...). C'est le propriétaire bailleur qui en supporte les frais. Pour adhérer à ce service, la commune doit délibérer et définir un périmètre.
- ✓ Rénovation des façades : budget de 1 million d'euros.
- ✓ Désertification médicale : la CCPAP s'engage avec l'ARS sur le contrat local de santé. Accompagnement sur le territoire pour l'installation de médecins. Donner des conditions favorables pour l'attractivité.
- ✓ La CCPAP a récemment signé l'acquisition des anciens locaux d'ENGIE sur la commune de Pamiers en vue d'y installer dans quelques temps ses services administratifs. Livraison début d'année 2024. Les anciens étant vétustes et énergivores.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40

La présidente de séance
Josiane BERGÉ



La secrétaire de séance
Simone BIELLE

